

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Pontoise

Canton de Domont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°: 018-2025

Du : 1^{er} juillet 2025

Nombre de Conseillers :

en exercices : 11

présents : 8

pouvoir : 2

votants : 10

Date de la convocation : 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,

Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,

Mesdames Béatrice Brun, Morgane Auger, Conseillères Municipales,

Messieurs Bernard Gourdy, Jean-Baptiste Rouault, Conseillers Municipaux,

ETAIT ABSENTE AYANT DONNEE POUVOIR :

Madame Malvina Boquet, donne pouvoir à Madame Isabelle Oger,

Monsieur Patrice Glandières, donne pouvoir à Monsieur Didier Dagonet,

ETAIT ABSENT EXCUSE :

Madame Sophie Papon, Conseillère Municipales,

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Béatrice Brun, Conseillère Municipale,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie,

Objet : Demande du fond de concours voirie 2025 auprès de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, le projet de la commune de réaliser des travaux de réfection des trottoirs rue de la Terre Marin et des travaux de voirie au niveau du 12 allée des Châtaigniers pour un montant total de ces travaux est estimé à 17 306.50 euros HT,

Considérant, l'absence d'observation,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	10	-	-

Approuve, le plan de financement comme suit :

- Coût prévisionnel de l'opération H.T : 17 306,50 €
- Fond de concours de la CCVO3F : 12 100,00 €
- Part communale : 5 206,50 €

Autorise, le Maire à faire la demande de fond de concours voirie 2025 auprès de la CCVO3F et signer tous les actes afférents,

Dit, que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la commune.

Dit, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 1^{er} juillet 2025

Didier DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt

